

**DECISION CONCERNANT LE PLAN D'ACTION DE L'INITIATIVE
ENVIRONNEMENT DU NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT
DE L'AFRIQUE (NEPAD) – Doc. Assembly/AU/8 (II) Add. 3**

La Conférence :

PREOCCUPEE par la dégradation rapide de l'environnement en Afrique, en raison des changements environnementaux mondiaux ;

RAPPELANT les aspects environnementaux de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2000,

RAPPELANT l'adoption du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) par les Chefs d'Etat et de gouvernement africains comme un programme de l'Union africaine (UA), à Lusaka (Zambie), en juillet 2001 ;

RAPPELANT EGALEMENT les décisions pertinentes sur le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), adoptées par le groupe des 8 pays les plus industrialisés (G8) et autres partenaires,

RAPPELANT EN OUTRE le Plan de Mise en oeuvre adopté par le Sommet mondial sur le Développement durable, tenu à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002, ainsi que son chapitre 8 sur le développement durable en Afrique,

CONSIDERANT la Déclaration des Nations unies concernant le NEPAD, adoptée le 16 septembre 2002 par l'Assemblée générale à une session plénière, de haut niveau ;

CONSIDERANT les résultats de la Conférence sur le Rôle du Secteur Privé dans le Financement du NEPAD, tenue à Dakar en avril 2003,

CONSIDERANT la décision de la deuxième session de la Conférence des Ministres africains de l'Environnement tenue à Maputo (Mozambique) du 9 au 10 juin 2003 de transmettre le Plan d'action de l'Initiative Environnement du NEPAD pour examen par la deuxième session du Sommet des chefs d'Etat et par la troisième session du Conseil exécutif de l'Union africaine qui se tiendra à Maputo (Mozambique), du 4 au 12 juillet 2003.

1. **PREND NOTE** des résultats de la deuxième session spéciale de la Conférence des Ministres africains de l'Environnement, tenue à Maputo (Mozambique), les 9 et 10 juin 2003, qui a adopté le Plan d'action de l'Initiative Environnement du NEPAD.
2. **PREND NOTE** avec appréciation de l'appui des partenaires, en particulier le Programme des Nations unies pour l'Environnement et le Fonds pour la protection de l'environnement, dans l'élaboration du plan d'Action de l'Initiative Environnement du NEPAD.
3. **APPROUVE** le Plan d'action de l'Initiative Environnement du NEPAD ;
4. **INVITE** la Commission de l'Union africaine, le Secrétariat du NEPAD, le PNUE et autres partenaires à poursuivre leur coopération afin d'apporter un soutien effectif à tous les Etats membres et à toutes les CER dans la mise en oeuvre du Plan d'action du NEPAD concernant l'environnement ;
5. **INVITE AUSSI** les partenaires bilatéraux et multilatéraux à participer activement à la Conférence des donateurs concernant le Plan d'action de l'Initiative Environnement du NEPAD, prévue à Alger en décembre 2003 ;

- 6. INVITE EGALEMENT** la Conférence des Ministres africains de l'Environnement et le Secrétariat du NEPAD, en collaboration avec le Fonds pour la protection de l'environnement et les banques de développement dont la Banque africaine de Développement, ainsi qu'avec le Programme des Nations unies pour l'Environnement, à jouer un rôle moteur dans la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative Environnement du NEPAD, ainsi que ses projets associés.

2000

Decision on the action plan of the environment initiative of the New Partnership For Africa's Development (NEPAD) - doc. Assembly/au/8(ii) add. 3

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/923>

Downloaded from African Union Common Repository